

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 636

présenté par
Mme Genevard et M. Ciotti

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 3, après le mot :

« libéralités »,

insérer les mots :

« , les parts de société civile immobilière »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de revenir à la rédaction souhaitée par le Sénat de l'alinéa 3.